



Communiqué de presse

Date 07.10.2013

Embargo

Pôles de compétence en recherche énergétique (SCCER): feu vert concernant deux requêtes

Par le biais du plan d'action «recherche énergétique suisse coordonnée», le Conseil fédéral renforce la recherche énergétique pour les années 2013 à 2016. L'axe principal du plan d'action est la mise en place de pôles de compétence interuniversitaires en recherche, les *Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER)*, qui devront couvrir au total sept champs d'action. Le comité de pilotage ad hoc a autorisé deux requêtes concernant les champs d'action *stockage* et *mise à disposition de courant*. Les deux pôles de compétence débiteront ainsi leur activité cette année déjà.

Le comité de pilotage, composé de représentants de la CTI et du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et dirigé par le président de la CTI, Walter Steinlin, suit les recommandations d'un panel d'évaluation international conduit par Andreas Umbach, président et CEO de Landis + Gyr SA. Le groupe de spécialistes d'Andreas Umbach a évalué les dossiers déposés et entendu les représentants des potentiels SCCER au début du mois de septembre. Walter Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), assiste le comité de pilotage en qualité de membre consultatif.

Durant la mise au concours, qui s'est déroulée du 23 mai au 9 juillet 2013, huit pôles de recherche potentiels ont déposé leur candidature pour les sept champs d'action à pourvoir. Les deux pôles de compétence autorisés pourront débiter leur activité dans les domaines du *stockage* et de la *mise à disposition de courant* vraisemblablement dès la mi-novembre de cette année. Le SCCER *mise à disposition de courant* se penchera principalement sur l'énergie hydraulique, la géothermie et le captage et le stockage du CO₂. Le SCCER du champ d'action *stockage* cherche de son côté à garantir l'approvisionnement continu en énergie provenant de sources durables. Il développe pour ce faire des compétences dans le domaine du stockage de la chaleur, des technologies de batterie et des carburants synthétiques comme l'hydrogène ou les composés d'hydrocarbures.

Outre les deux champs d'action attribués, il reste à couvrir les domaines suivants: *efficacité*

énergétique, réseaux et composants, systèmes énergétiques, économie, environnement, droit, comportements, concepts, processus et composants efficaces dans les transports et biomasse. Des candidatures prometteuses ont été adressées pour la majorité des champs d'action. Les dossiers se distinguent par un intérêt élevé pour le développement des compétences et par un fort potentiel d'innovation. Deux requêtes ont été adressées pour le domaine *économie, environnement, droit, comportements*. Le panel d'évaluation se penchera une deuxième fois en octobre sur les requêtes qui ne sont pas encore au point. Le champ d'action *efficacité énergétique* sera mis au concours une seconde fois en novembre.

Les SCCER ont pour vocation de promouvoir les innovations favorisant la mise en œuvre durable de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération en matière d'innovations techniques autant que politiques et sociétales. Ces innovations concernent aussi bien la recherche fondamentale et la recherche appliquée et développement que le transfert des résultats de la recherche sur le marché. Il s'agira, dans ce contexte, de créer les capacités nécessaires et de promouvoir les approches les plus prometteuses. L'étendue de la couverture des thèmes prioritaires, la composition et les aptitudes professionnelles de l'équipe, la collaboration envisagée avec l'économie privée et le haut degré d'avancement sont les critères ayant déterminé le choix des deux premiers SCCER. Un montant de 72 millions de francs est prévu pour les années 2013-2016 en faveur de la création des pôles de compétence en recherche énergétique. Pendant cette période, le fonctionnement des SCCER sera continuellement contrôlé et suivi par le panel d'évaluation mis en place, et devrait être reconduit pour la prochaine période de financement (2017-2020), pour autant que les SCCER répondent aux objectifs qui leur ont été assignés. L'établissement des SCCER est un nouveau moyen pour la CTI de promouvoir l'innovation et de répondre aux défis posés par le tournant énergétique. Une autre enveloppe de 46 millions de francs a été accordée en faveur de l'encouragement ordinaire de projets de recherche et développement dans le domaine énergétique. Les institutions qui ne participent pas à un SCCER peuvent également en bénéficier. La CTI dispose en outre de moyens suffisants pour l'activité ordinaire d'encouragement dans d'autres domaines.

Contact et renseignements :

Lukas Kauz, CTI, Communication, tél. +41 322 83 63